

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



ERRATUM

AAP 2026 CAHIER DES CHARGES DU VOLET GIEE (GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL) POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION Et GUIDE FINANCIER DU PORTEUR DE PROJET

Vous trouverez ci-dessous la correction d'erreurs oubliées dans le guide financier et le cahier des charges pour le volet reconnaissance et financement de l'animation pour l'appel à projet 2026 des Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique.

Merci de votre compréhension.

Guide financier

Page 4, partie 1.C.

« **N.B** : Dans le plan de financement, une seule action doit correspondre à un seul coût. **Les projets ne comportant uniquement des prestations de services ne seront pas considérés comme éligibles.** »

Correction :

« **N.B** : Dans le plan de financement, une seule action doit correspondre à un seul coût. »

Cahier des charges

Page 3, partie 1.2

« **N.B** : Les projets ne comportant uniquement des prestations de services ne seront pas considérés comme éligibles. »

Correction :

« **N.B** : Dans le plan de financement, une seule action doit correspondre à un seul coût. »